

Théorie et pratique de l'assurance collective au Québec **est la 4e édition complète de la collection Le Guide évolutif.**

Revue et augmentée à 564 pages

Cette nouvelle édition complète, fruit d'une révision complète de l'ensemble de la matière traitée par la collection Le Guide évolutif à ce jour, a été réalisée avec la participation de plusieurs spécialistes, conseillers, actuaires, avocats et agents gouvernementaux.

L'édition complète et les éditions spéciales illustrées ci-dessous, sont au cœur de l'audit de compétence en assurance collective qui se déroule jusqu'au 30 novembre 2011.







Ces éditions spéciales vous sont offertes en prime lors de votre inscription à l'audit de compétence en assurance collective.

30 UFC d'ici le 30 novembre 2011

Le régime québécois d'assurance médicaments au 1er juillet 2010

Bulletin de mise à jour – Collection Le Guide évolutif

Le tableau suivant résume les ajustements apportés, à compter du 1er juillet 2010, à la prime et à la contribution des personnes assujetties au Régime général d'assurance médicaments du Québec.

Sommaire du régime général d'assurance médicaments du Québec

(Mise à jour du tableau 2.7.2.2 (i) de la page 133 de la 4e édition complète du Guide évolutif)

Prime et contribution des personnes	Clientèles[1]			
	a) Personnes de 18 à 64 ans b) Personnes de 65 ans et plus qui ne reçoivent aucun SRG (Supplément de revenu garanti)		c) Personnes de 65 ans et plus, bénéficiaires du SRG partiel, soit de 1 % à 93 % du SRG maximal.	
Au 1er juillet de l'année	**2009**	**2010**	**2009**	**2010**
Prime annuelle maximale [2] % d'augmentation 2010/2009	585 $	600 $ 102,6 %	585 $	600 $ 102,6 %
Franchise mensuelle [3] Franchise annuelle % d'augmentation 2010/2009	14,95 $ 179,40 $	16,00 $ 192,00 $ 107,0 %	14,95 $ 179,40 $	16,00 $ 192,00 $ 107,0 %
Coassurance de la personne [4] % d'augmentation 2010/2009	32 %	32 % 100,0 %	32 %	32 % 100,0 %
Contribution mensuelle maximale [5] Contribution annuelle maximale % d'augmentation 2010/2009	79,53 $ 954,36 $	80,25 $ 963,00 $ 100,9 %	49,97 $ Non applicable	49,97 $ Non applicable 100,0 %
Seuil mensuel de remboursement à 100 % [6] Seuil annuel de remboursement à 100 % % d'augmentation 2010/2009	216,76 $ 2 601,15 $	216,78 $ 2 601,38 $ 100,9 %	124,39 $ Non applicable	122,16 $ Non applicable 98,2 %

1 Depuis le 1er juillet 2007, les bénéficiaires de l'assistance-emploi et autres détenteurs d'un carnet de réclamation sans contraintes sévères à l'emploi et des bénéficiaires du SRG presque maximal (de 94 % à 99 % du SRG maximal) bénéficient de la pleine gratuité. Cette clientèle et celle des enfants de 0 à 17 ans ou de 18 à 25 ans aux études à temps plein n'ont rien à payer et ne sont pas illustrées dans ce tableau.

2 Dans le régime public de la RAMQ, la prime varie entre 0 $ et 600 $ suivant le revenu familial net de la personne tandis que, dans le régime privé, la prime peut varier sans égard au revenu en fonction de l'historique de réclamations du groupe.

3 Dans le régime public, la franchise maximale se cumule sur une base mensuelle et ne peut varier tandis que, dans le régime privé, la franchise maximale se cumule sur une base annuelle et peut varier de 0 $ à 963 $/année.

4 Dans le régime public, la coassurance est fixe à 32 % tandis que, dans le régime privé, la coassurance peut varier de 0 % à 32 %.

5 Dans le régime public, la contribution maximale, qui inclut la franchise et la coassurance, se cumule sur une base mensuelle tandis que, dans le régime privé, la contribution maximale se cumule sur une base annuelle.

6 Le régime public rembourse à 100 % dès que les achats de médicaments atteignent le **seuil mensuel**, tandis que le régime privé rembourse à 100 % dès que les achats de médicaments atteignent le **seuil annuel**.
Seuil de remboursement à 100 % = [(contribution maximale - franchise) ÷ coassurance] + franchise

La prime est égale à la moyenne des deux primes semestrielles applicables à l'année civile de la déclaration de revenus. Cette prime est payable en fin d'année civile lors de la déclaration de revenus. Depuis 1997 à ce jour, soit depuis 14 ans, la prime annuelle maximale payable a fait un bon extraordinaire de 338,6 %.

Évolution des primes maximales du régime public d'assurance médicaments de la RAMQ

(Mise à jour du tableau 2.7.2.6 a) (i) de la page 136 de la 4e édition complète du Guide évolutif)

Année civile	Prime applicable au 1er semestre	Prime applicable au 2e semestre	Prime payable en fin d'année civile	Variation de la prime payable
1997 à 1999	175 $	175 $	175,00 $	100,0%
2000	175 $	350 $	262,50 $	150,0%
2001	385 $	385 $	385,00 $	146,7%
2002	385 $	422 $	403,50 $	104,8%
2003	422 $	460 $	441,00 $	109,3%
2004	460 $	494 $	477,00 $	108,2%
2005	494 $	521 $	507,50 $	106,4%
2006	521 $	538 $	529,50 $	104,3%
2007	538 $	557 $	547,50 $	103,4%
2008	557 $	570 $	563,50 $	102,9%
2009	570 $	585 $	577,50 $	102,5%
2010	**585 $**	**600 $**	**592,50 $**	**102,6%**

En vous inscrivant à l'audit de compétence en assurance collective :

- Vous devenez automatiquement membre de **lacorpo.qc.ca** jusqu'au 30 novembre 2011 **(aucune cotisation supplémentaire à payer)**;
- Vous recevez la 4e édition complète du Guide évolutif et toutes les éditions spéciales existantes et à venir jusqu'au 30 novembre 2011;
- Vous obtenez 30 UFC à la réussite des 6 autoévaluations d'ici le 30 novembre 2011 **(10 UFC en conformité et 20 UFC en ass. collective)**;
- Vous bénéficiez d'un rabais de 15 % sur votre prime d'assurance responsabilité professionnelle de Inovesco jusqu'au 30 novembre 2011;
- Vous pouvez protéger automatiquement tous vos clients contre les « erreurs ou omissions en avantages sociaux »;
- Vous avez droit à des services juridiques spécialisés en assurance collective dont la **première demi-heure est gratuite**.

Seulement 125 $ et tous les manuels sont compris **Visitez www.mfconseil.qc.ca**